

BAL DE L'ESCALADE  
de l'AHCVV  
SAMEDI 11 décembre  
dès 20 heures  
Association des Habitants  
du Centre et de la Vieille-Ville

# JOURNAL DES HABITANTS

DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (AHCVV)



Numéro 93 - automne 2004 - Paraît 4 fois par an

Editeur responsable: J.D. LORMAND

tirage 6000 exemplaires - AHCVV: CP 3029 1211 GENEVE 3 - Internet: www.ahcvv.ch  
ont participé à ce numéro: Roman Juon, (rj) J.D. Lormand, (jdl) N. Magnenat-Fuchs, (nmf),  
M-F Spielmann (mfs), J. Spielmann (js)

## Les cadrans solaires de la Vieille-Ville

Nous reprenons dans ce numéro la présentation d'une série de cadran solaire tous situé dans la Vieille-Ville.

Le cadran solaire publié dans ce numéro suscite beaucoup de question et laisse souvent le visiteur perplexe.

A vous de trouver où il est situé et de nous aider à comprendre son origine et sa signification. Nous nous ferons un plaisir de présenter vos réponses et commentaires dans le prochain numéro de l'AHCVV.

Au fait, combien avez-vous compté de cadran solaire dans le périmètre de la Vieille-Ville ?

Etes-vous sûr d'avoir passer partout?

Nous vous proposons de faire ensemble le tour des cadrans solaires de notre quartier. Dans chaque numéro de l'AHCVV nous vous présenterons un nouveau cadran solaire.

site Internet  
www.ahcvv.ch

## La Madeleine des Enfants a repris ses activités

La Madeleine des Enfants a repris le cours normal de ses activités. Chaque année à pareille époque, l'institution oscille entre la tristesse de voir partir à l'école les plus grands et la joie d'accueillir de nouveaux enfants et de rencontrer leurs parents. Comme d'habitude, la crèche affiche complet mais il reste encore quelques places au jardin d'enfants pour des enfants de 2 à 4 ans matins et après-midi.

**Horaires : de 8h30 à 12h.  
et de 14h à 17h30.  
Inscriptions au BIPE**

La saison a débuté par le traditionnel brunch, qui a eu lieu le dimanche 19 septembre. Cette fête organisée par le Comité est une forme de bienvenue à tous les enfants, parents, amis, voisins et sympathisants de La Madeleine. Elle a marqué le début de la nouvelle saison 2004 - 2005 et la reprise des activités de l'éveil culturel. C'est aussi et surtout, comme son nom l'indique, un petit déjeuner consistant et convivial à déguster en famille. Pour la gourmandise, confitures, pains divers, tresses, charcuterie, fromages et boissons en tous genres et pour entretenir la bonne humeur, le clown Olive, des animations, des jeux et de la musique. Des informations sur les futures activités culturelles sont toujours à votre disposition.

Du 19 octobre au 26 novembre, la salle d'exposition se transformera en espace ludique puisque nous aurons le plaisir d'accueillir une

## CONVIVIALITÉ

Il y a quelques semaines, je faisais la queue devant une caisse de la Migros Fusterie. Devant moi, un jeune homme posa sur le comptoir un petit pain et un bout de fromage, il sorti de sa poche des pièces de 5 et de 10 centimes, les aligna en rigolant jusqu'à ce que la somme due soit atteinte. A son teint basané, son français approximatif, sa jovialité, je compris qu'il s'agissait d'un de ces musiciens d'Europe de l'Est qui sont venus tenter leur chance en Suisse.

A la même période, je rencontrais sur la promenade de la Treille une habitante du Bourg de Four. Elle était excédée, à bout de nerfs. Elle me dit son épuisement, sa lassitude devant ces musiciens ambulants qui se succèdent aux terrasses des cafés et sa révolte envers les autorités municipales qui ont supprimé le contrôle qu'ils exerçaient sur ce type d'activité estivale.

Sur cette même place, une commerçante vit un calvaire similaire, obligée de se calfeutrer dans son échoppe, elle a fini par protester en plaçant une pancarte sur sa devanture.

### difficile de vivre la ville ?

Ceci est un exemple parmi tant d'autres, qui illustre la difficulté de vivre la ville, de faire vivre une ville. Ceux qui ne sont pas soumis à la lancinante succession

## EDITORIAL

des morceaux musicaux plus ou moins bien exécutés, qui se répètent jour après jour, nuits après nuits, ne peuvent comprendre l'exaspération. Le passage d'un musicien lorsque que l'on est assis pour quelques minutes sur la terrasse d'un bistrot est souvent agréable. Lorsque par contre, après une journée de boulot, on se retrouve chez soi et que l'on se surprend à se dire «Non, encore ces Brésiliens...» ou «Ah, non, c'est pas vrai, Kalinka... encore !», c'est une toute autre histoire.

### La convivialité: un art de vivre!

Comment vivre ensemble dans nos villes, comment exercer cet art de vivre que l'on appelle convivialité. Comment concilier des intérêts divergents ou apparemment divergents.

A l'origine des tensions qui égrainent la vie de nos villes, se trouve souvent l'absence d'imagination, l'absence de l'imagination de l'autre. Se mettre simplement à la place des autres pour quelques instants.

Souvent, lorsque des jeunes et des moins jeunes sortent d'un pub ou d'une boîte de nuit en hurlant, ils ne pensent pas un seconde que des habitants essaient, juste au-dessus de leurs têtes, de trouver le sommeil réparateur.

suite en page 3

**Mercredi et samedi,  
renseignements et inscriptions  
dès le 4 octobre de 10h00 à midi  
au 022/810 18 90).**

**Dans le cadre de l'exposition,  
une conférence débat  
autour du jeu  
aura lieu  
à la Madeleine des enfants  
le 11 novembre à 20h.**

### En projet:

Pour l'Escalade, un spectacle suivi par un bal masqué de la petite enfance;

Durant le mois de décembre des Animadeleines, affaires à suivre dans le prochain numéro !

### Halte Garderie

A noter que nous disposons d'une Halte Garderie qui prend en charge les enfants âgés de 18 mois à 5 ans, sans réservation, jusqu'à concurrence de 3h par jour et au maximum 3 fois par semaine et ceci de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi. Accueil et renseignements au rez supérieur.

**La Madeleine des Enfants vous souhaite un automne clément et haut en couleur.**

La Madeleine des enfants présente

## Un AIR de JEU

Avec la participation de l'Ecole d'éducatrice(teur)s du jeune enfant.

du 19 octobre au 26 novembre 2004

Scénarios publiques: mer - sam - dim 14h30 et 15h45

Réervations au: 022 810 18 90 du mardi au vendredi de 10h00 à 12h00

# Le 31 décembre 2004 gigantesque fête dans la Vieille-Ville

**Promenade St-Antoine / Place St-Pierre / Rue de la Rôtisserie sous tentes chauffées**

**Espaces Cabaret 19h30 - 04h00**

dîner-spectacle, bal, ambiance et cotillons .

**Spectacle avec 15 artistes**

Frs 140.— repas spectacle (enfant jusqu'à 10 ans Fr. 80.—)  
Fr. 90.— sans repas (enfant jusqu'à 10 ans Fr. 45.—)

Dès 01h, entrée libre en fonction des places disponibles !

**Espace des jeunes**

**Cour du Collège Calvin dès 22h.**

Animation-gogos

DJ Ortega

**Espace Latino**

**Promenade de la Treille dès 20h**

Stands, artisanat, boissons et nourriture des tropiques.

«HERENCIA LATINA» 12 musiciens

**Espace Fondue**

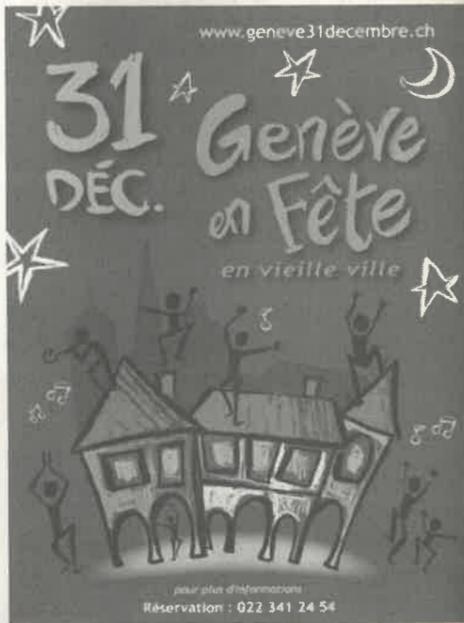
**Place Agrippa d'Aubigné (derrière la cathédrale)**

**de 11h à 03h00**

Rendez-vous dans la Pinte à Fondue de 11h00 à 03h00 non stop

Ambiance et musique

Entrée gratuite Tente chauffée



**Espace Bal des lampions**

**Place du Bourg-de-Four 20h-04h**

**Jour et nuit, les animations et le bal sont gratuits.**

**Grand Bal avec l'orchestre**

**«TIME MACHINE»**

## Pourquoi faire simple lorsque l'on peut faire compliqué ?

L'autre jour, je devais transporter un frigidaire d'un immeuble de la partie Jura du boulevard des Tranchées à la rue des Granges. Pour m'aider à le monter au 4ème étage d'un immeuble sans ascenseur, je devais récupérer un cousin au Bourg de Four.

Ce trajet fait en voiture est somme tout assez court. J'ai néanmoins dû m'adapter à huit changements de régimes de circulation, longer 5 régimes distincts de parking et ai été confronté à des incohérences criantes.

Je les passe en revue: Le boulevard des Tranchées est un boulevard urbain sans régime particulier: maximum 50km à l'heure. Ni le stationnement, ni l'arrêt n'étant autorisé dans ce grand axe, j'ai parké ma voiture à la rue du Mont de Sion, zone résidentielle à 30 km/h, parking autorisé au porteur du macaron E. Le frigidaire étant placé dans mon coffre, j'ai pris la rue Saint Victor puis me suis faulilé entre les cases bleues, secteur E, de la promenade du Pin limitée à 20km/h. Les cases bleues sont devenues blanches à la rue Beauregard, sans qu'une indication ne précise la nature de ce changement de couleur (...longue durée, hors zone macaron ???).

J'essaie de rejoindre avec difficulté la rue de la Croix Rouge car des voitures lancées à plus de 60km/h (alors que cette rue est limitée à 50km/h !) rendent l'appréciation de lecture du miroir posé en face de moi particulièrement difficile. J'emprunte sur quelques mètres cette rue appelée jadis «rue du petit midi» et qui aujourd'hui est jalonnée de signaux «Interdit de stationner» alors qu'il semblerait logique que cet axe soit ponctué de signaux «Interdit de s'arrêter».

Je tourne devant la maison des étudiants pour prendre la rue René Louis Piachaud ; un écriteau indique que cette rue est interdite aux voitures et aux motos de 20h à 7h du matin, alors que juste au dos de ce même écriteau s'en trouve un autre contredisant ces dires. Cela n'a d'ailleurs pas d'importance, car nous sommes en été et le feuillage d'un arbuste cache pratiquement complètement le recto et le verso de ce panneau de l'OTC.

Ce tronçon est apparemment limité à 20km/h, mais rien ne le précise. J'arrive au Bourg-de-Four. Mon cousin m'attend devant le Carnivore, à coté de deux cases 'Handicapé' qui interrompent au pire endroit une piste cyclable (à contre-sens), juste dans un tournant sans visibilité. Un panneau «Interdiction de s'arrêter» est pourvu à cet endroit d'une flèche qui pointe vers l'Hôtel de ville, situé à plus de 100 mètres. Aucun panneau n'infirmant ce régime, je me demande si les nombreuses voitures (dont certaines appartenant sans aucun doute à nos autorités) garées devant l'Hôtel de ville sur une piste cyclable (ou serait-ce un contre-sens cycliste?) sont aussi soumises au régime de l'interdiction de s'arrêter, auquel cas elles devraient être embarquées par la fourrière.....

La rue des Granges étant à sens unique, je dois redescendre sur la Place Neuve par la rampe de la Treille (zone résidentielle 20km/h), Curieusement cette rampe est soumise au régime du stationnement par tranche horaire-disque (je me rappelle que l'argument avancé à l'époque pour justifier ce régime était le Bureau des passeports, rue Henri Fazy, qui a quitté notre quartier il y a belle lurette).

## Concertation?

Ainsi donc la SA « CPF Genève Organisation » nous prépare une gigantesque fête avec le montage et démontage de tentes chauffées aux 7 endroits suivants:

- La Promenade St Antoine,
- À la Place St Pierre,
- Rue de la Rôtisserie
- Dans cour du Collège Calvin,
- Sur la Promenade de la Treille,
- Sur la place du Bourg-de-Four
- Sur la Place Agrippa d'Aubigné.

Des spectacles payant seront organisés avec des prix d'entrée allant de 35 F pour le bal Latino à 160 F par personne pour les dîner spectacles. La fête débutera le matin à 11h et se poursuivra jusqu'à 4h du matin. Des animations et des bals gratuits seront aussi organisés notamment sur la Place du Bourg-de-Four.

L'ambition déclarée par les organisateurs est de transformer la Vieille-Ville en butte Montmartre.

Le choix de la Vieille-Ville est motivé par son « atmosphère intimiste et sécurisante ». Avec le slogan « Cette année ... je reste à Genève le 31 décembre », les organisateurs offrent à la population 7 places pour faire la fête. Ces manifestations payantes se feront avec le soutien de la ville de Genève.

L'AHCVV association représentative des habitants du centre et de la Vieille-Ville, n'a pas été réellement consultée par les organisateurs.

Pourtant, nombre d'habitants, qui ne sont pas hostile à de telle manifestation se posent des questions sur la manière avec la quelle ces autorisations sont délivrées et comment il est possible d'ignorer pour ne pas dire mépriser les préoccupations des habitants de la Vieille-Ville. Des rencontres d'informations et de concertations auraient permis de donner des réponses rassurantes aux nombreuses questions posées.

Je rejoins la Place Neuve où le régime de priorité a une fois de plus changé... à la différence de la limitation de vitesse qui est restée par défaut à 50 km/h, je remonte la Tertasse où au sol un grand 20km me rappelle que je rentre à nouveau dans une zone résidentielle (appelée d'ailleurs depuis peu, zone d'échange. Echange de quoi au juste? Certainement pas échange de bons mots au milieu de la rue, car les automobilistes se lancent généralement à vive allure dans ce tronçon en pente pour ne pas devoir rétrograder trop vite....).

Au bout de la Tertasse, le Grand Mézel et l'entrée de la rue des Granges, zone piétonne autorisée à la circulation pour certaines catégories de véhicules dont je fais partie et curieusement autorisée au parking pour les macarons BB durant la nuit (subtilité qui ne fait d'ailleurs pas partie des directives fédérales concernant les zones piétonnes, c'est une «genevoiserie», me disait récemment notre ilotier). Mon cousin voyant à ce moment une voiture porteuse d'un macaron BB me demande quelle est la différence entre le B et le BB..., je ne peux lui répondre, mais pour lui démontrer que je maîtrise néanmoins un peu le dossier 'Parking Vieille Ville', je lui réponds : 'Tu vois cette Grand'Rue... ? Les habitants de gauche, coté Nord sont soumis au macaron E, tandis que ceux du coté Sud (comme ceux de la rue des Granges d'ailleurs) sont astreints au macaron C (ceci peut se vérifier sur le dépliant de la Fondation des Parkings, encore disponible au poste de Police du Bourg de Four)... J'ai pourtant un macaron E, car rien n'est simple ici.

## Faites nous part de vos commentaires

L'AHCVV a reçus des informations concernant "la fête du 31 décembre 2004, cette fête ambitieuse suscite déjà de nombreux commentaires:

Certains s'en réjouissent considérant que la Vieille Ville est «morte» en fin d'année.

D'autres en ont raz-le-bol de voir qu'une fête qui devrait être populaire se transforme en opération commerciale.

Certains en ont assez de voir la Vieille Ville se transformer au fil des années en parc d'attraction, en une sorte de Disneyland, où les fêtes de tout genre sont imposées aux habitants sans concertations et sans possibilité de recours.

## Qu'en pensez-vous?

Faites nous part de vos commentaires à notre boîte postale:

**AHCVV-case postale**

**3029 - 1211 Genève 3**

**ou par courrier électronique**

**ahcgvv@ahcgvv.ch**

Vous pouvez aussi demander des renseignements complémentaires aux organisateurs:

**CPF GENEVE ORGANISATION SA**

**rte des Sablières 12**

**CH-1242 Satigny**

ou à la Ville de Genève qui soutien l'organisation de cette gigantesque fête et les manifestations du 31 décembre prochain.

Notre prochain journal paraîtra début décembre, nous y retranscrivons vos réactions.

Je tourne alors à droite pour entrer dans la rue des Granges, «au pas»...car le régime ici est de 4-5km/h!!! (taux d'infraction: 100%). Stupéfaction : un grand panneau, attaché à portée de phares sur une barrière cadenassée me dit que cette zone est piétonne et strictement réservée aux piétons... Et les voitures alors ? Pour ne rien risquer, je remonte la Grand'Rue et vais parker ma voiture provisoirement à la rue Calvin ... régime horodateur collectif.

Je suis du coin, jouais déjà dans ces rues dans les années 50 !!!... je me suis donc fait à ces changements incessants de régimes, à cette succession de directives sur un même trajet, au non-respect des règlements par la plupart des automobilistes.... Mais comment un étranger au quartier, bien intentionné de surcroît, peut-il comprendre et intégrer ces panneaux compliqués, mal positionnés, écrits en petits caractères, d'autant que, lorsqu'il ralentit sa course pour lire ce qui y est inscrit, immanquablement un automobiliste va le presser pour qu'il avance....

Ne serait-il pas plus rationnel de simplifier tout cela, d'être pragmatique et de s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres villes. Nous ne sommes quand même pas plus nuls que les autres!

jdl

**site Internet**  
**www.ahcgvv.ch**

## Notre police va mal...et pourtant nous avons besoin d'elle.

Notre police va mal, et pourtant nous avons plus que jamais besoin d'elle.

Si l'on en croit la presse estivale, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans notre corps de police genevois.

- Un «mise à nu» en pleine rue de suspects par des gendarmes.

- Une vengeance plus que musclée d'un policier contre un homme menotté dans un commissariat.

- Un simulacre d'une arrestation d'un homme de couleur, ceinturé menotté et emmener au poste au bout d'une corde tractée par une voiture de police.

- L'abandon d'un suspect de trafic de stupéfiants dans les bois.

Ces faits divers, qui ont alimenté les chroniques de l'été, sont tous graves, choquants et certainement inacceptables.

Il s'agit chaque fois d'actes de répression qui font perdre crédit à la police.

Notre police ne peut bien sûr être jugée par les agissements de quelques policiers musclés et apparemment incontrôlés.

Ces événements déplorables doivent nous rappeler que la police a ou devrait avoir une toute autre fonction.

Coluche disait à l'époque: Un flic ça devrait être un pote qui te ramène à la maison quand il te trouve bourré dans la rue». Il disait aussi «quand il y a beaucoup de gendarmes cela devrait te rassurer, en fait cela te fait peur». Deux caricatures extrêmes de deux types de police.

Il y a bientôt six mois nous lançons, avec trois autres associations de notre quartier, une pétition intitulée «la population défend sa police». Cette pétition était motivée par l'annonce de la «fermeture» prochaine du poste du Bourg-de-Four. Nous faisons à l'époque part de notre inquiétude de voir nos autorités privilégier une police répressive au dépend d'une police de proximité.

Depuis le poste du Bourg-de-Four a été réduit à sa plus simple expression et les événements relatés plus haut montrent que cette police de répression (dont l'utilité en elle-même n'est pas remise en cause) que nous refusions de voir prendre le devant de la scène s'est tellement bien implantée qu'elle prend largement ses aises.

Pour compenser la fermeture du poste du Bourg-de-Four aux heures où la population en a le plus besoin, les chefs de la police

nous annonçaient une «opération rempart» qui allait sécuriser la vieille ville.

Cette opération s'est apparemment réduite à une pluie de contraventions administrées très souvent sans discernement (comment peut-on en cette fin du mois d'août début septembre continuer à sanctionner systématiquement les automobilistes de la Vieille-Ville pour stationnement interdit la journée, alors que leur «réserve» de parking-longue-durée (déjà fort éloignée) a été estropiée pour raison de travaux d'au moins 30 places à la rue Eynard et à la Place des Casemates!).

La petite délinquance a quand à elle constamment progressé dans la Vieille Ville (rétroviseurs brisés, vols de vélo, cambriolages de voitures, agression et menaces physiques etc.). De plus les petits délinquants, sûr de leur coup, y narguent la police.

Un concierge de la rue des Granges nous racontait récemment avoir surpris un voleur «se servant» sans vergogne, en plein jour, dans une voiture stationnée dans cette rue. Il l'interpella, téléphone portable à la main, en lui disant voulez-vous que j'appelle la police et l'autre de rétorquer, pas du tout impressionné, «mais oui, vas y», sachant que d'ici que nos gendarmes arrivent sur place il aura mille fois eu le temps de décamper.

La police pour sa part semble dominée par le fatalisme. Ma déclaration pour vol de vélo au poste du Bourg-de-Four n'a suscité que ce commentaire: la prochaine fois achetez un vélo à 200 francs et non à 600 francs !

Un habitant de la Vieille Ville me disait pour sa part il y a quelques jours après avoir contesté une amende d'ordre pour de justes raisons: la police ne fonctionne même plus sur le concept fondamental de la présomption d'innocence.

On ne peut constituer un corps de police contre la population qu'il est sensé protéger. Nous avons besoin, plus que jamais d'une police au service de la population et de politiciens qui engagent un dialogue de fond avec les citoyens.

Nous avons déposés une pétition à l'hôtel de ville il y a plus de six mois. Son titre était évocateur: «la population défend sa police». Nous voulions défendre le concept de police de proximité, on ne nous a pas entendu et pour l'heure pas écouté.

jdl

## LA SAGA DES VASQUES A FLEURS DU BOURG-DE-FOUR

La concertation avec notre association a subit ces derniers temps quelques absence d'informations qui ont valu des réaction digne de Clochemerle.

A la fin de l'année 2003, le stationnement de 19 places sur le bastion de Saint-Antoine à quelques mètres du parking a été effacé à la suite de notre réaction. Il a été mis en place à la suite de travaux aux abords de la cathédrale ? Si à chaque fois qu'il y a des travaux dans le quartier on crée des stationnements exceptionnels, on reviendra à des stationnements permanents.

Ce printemps l'amphithéâtre jeux de la promenade de la Treille a été débarrassé sans avis. A notre réaction un débat sur les jeux pour enfants du quartier vient d'être organisé conjointement par la MQ Chausse-Coq et le Service des Ecoles.

Ce printemps encore à la suite du Tour de Romandie les vasques à fleurs du Bourg-

de-Four n'ont pas été remises en place à la demande expresse du Conseil Administratif, parce que le magistrat responsable du SEVE les trouvaient inesthétiques ! comme un accident qui aurait pu être grave a été évité de justesse devant la Clémence, un enfant a failli être renversé par un scooter nous sommes intervenu auprès des autorités pour que ces vasques soient remises en place. Il a fallu presque deux mois pour que tout rentre dans l'ordre.

Il faut savoir que ces vasques ont fait l'objet d'une autorisation du DAEL ( Travaux publics ) avec l'accord de la SMNS. Si des citoyens ou les autorités partagent l'avis sur l'inesthétique de ces vasques et veulent les changer il suffit de passer par la procédure officielle qui il faut l'avouer n'est pas simple puisque la Vieille - Ville fait partie du périmètre protéger des monuments et sites.

Rj

suite de la page 1

Lorsqu'un motocycliste pose son véhicule sur le trottoir, il ne se doute pas que quelques instants plus tard une mère avec une poussette ou une personne âgée avec un 'cadi' risquent d'être bloquées et devront laborieusement descendre du trottoir pour contourner l'obstacle. Lorsqu'un automobiliste se gare sur une piste cyclable, comme à la rue de l'Hôtel de ville, il n'imagine certainement pas que des enfants à vélo, sur le trajet de leur école, devront les contourner en risquant de se trouver, à la grande frayeur de leurs parents, face à face avec des voitures empruntant la rue dans l'autre sens.

### Place aux dialogues

La convivialité n'est pas acquise, la convivialité se construit grâce aux dialogues, à l'écoute de l'autre, à l'intérêt et au respect des différences. Elle se construit sur l'exercice d'une certaine tolérance. La convivialité est un équilibre instable, telle la vie, mais c'est un passage obligé si l'on veut vivre bien ensemble.

Si ceci est vrai pour les usagers de notre centre ville, ceci est encore plus vrai pour nos autorités.

Ce sont eux qui doivent mettre en place les règles du jeu, ce sont eux qui doivent assurer que le jeu se déroule harmonieusement et sans tricherie.

Les exemples choisis dans cet édito ne sont pas anodins. Ils sont tous

## EDITORIAL

directement liés à des lacunes et des manquements de nos autorités genevoises. Comment se fait-il que les pouvoirs publics aient abandonné le régime des patentes données aux chanteurs ambulants. C'est le seul moyen de faire une sélection basée sur la qualité et la diversité, les responsables du RER à Paris l'ont bien compris. Comment expliquer cette absence de sanctions à l'encontre des motos qui se garent partout et n'importe où. En est-il de même à Lausanne ou Zurich? Comment accepter que certaines de «nos autorités» ne respectent pas les règles de stationnement, notamment dans le cas de la piste cyclable de la rue de l'Hôtel de ville ? Comment accepter qu'au centre ville genevois, des établissements, dits publics, continuent impunément à perturber nos nuits, alors qu'à Neuchâtel, de gros efforts sont faits pour régler ce problème.

### La convivialité, une responsabilité de tous

La convivialité est une responsabilité de tous, les associations du centre ville y contribuent à longueur d'années, notamment par des animations de quartier. Nos autorités aussi, et la fête de la musique en est un bon exemple, mais ces mêmes autorités doivent créer les conditions de l'exercice d'une convivialité sereine. On se chargera de le leur rappeler.

jdl

## QU'EST-CE QUE LA REFLEXOGOGIE ?

La réflexologie est un auxiliaire dans le domaine de la santé.

La réflexologie est un moyen qui aide à se sentir bien et qui améliore les fonctions de l'organisme.

La réflexologie part du principe qu'il y a dans les pieds et les mains des zones réflexes correspondant à toutes les glandes, tous les organes et toutes les parties du corps.

Le réflexologue travaille ces zones au moyen de son pouce par pression ou en reptation ou en mouvement de balayage chez les enfants ou les personnes âgées.

- Dans la conception chinoise notre corps est parcouru par des courants d'énergie. - C'est un moyen différent de l'acupuncture de rééquilibrer ces influx énergétiques.

- La stimulation d'un point réflexe du pied entraîne instantanément la stimulation de l'organe correspondant.

- Il y a près de 7 200 terminaisons nerveuses dans chaque pied. Cela explique pourquoi nous nous sentons si bien lorsque l'on s'occupe de nos pieds.

La réflexologie est utilisée notamment pour :

- relaxer le stress et la tension.
- améliorer l'influx nerveux et la circulation sanguine.
- aider la nature à rétablir l'équilibre.
- Evacuer les toxines.

Comme le dit Mme Rosette Poletti, il serait bien dommage de se priver des bienfaits d'une pareille technique même si elle n'est pas prouvée scientifiquement.

Mais ce qui est certain c'est qu'elle produit des résultats.

Pour recevoir des informations complémentaires vous pouvez vous adresser : **REFLEXOLOGIE**

Marianne Juon  
Réflexologue diplômée  
Agréée ASCA



Se déplace à domicile  
3, rue Tabazan  
1204 Genève (Vieille-Ville)  
022 310 00 86 - 079 384 19 23

### Rencontre avec un éditeur

Rencontre avec un éditeur, à la  
Nouvelle Librairie Descombes,  
rue du Vieux-Collège 6, Genève,  
de 19 à 20h. Jeudi 28 octobre,

l'écrivain suisse Bernard Comment viendra présenter la Collection Fictions & Cie qu'il dirige pour les Editions Le Seuil.

Lundi 15 novembre, Diane de Selliers viendra parler de ses éditions de Beaux-Arts.

Samedi 13 novembre 2004  
Centre sportif de la Queue  
d'Arve

11<sup>ème</sup> championnat  
genevois  
interscolaire d'échecs

Renseignements  
Service des loisirs  
de la jeunesse  
Tél. 022 906 10 58  
christian.tschantre@etat.ge.ch

## Assemblée générale annuelle de l'AHCVV

### Conférence de M. François BREGNAC directeur de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Lyonnaise

#### Une assemblée attentive

C'est à l'invitation de l'assemblée générale annuelle après une brève partie administrative que le directeur adjoint de l'Urbanisme Lyonnais François BRENAC s'est exprimé. Sa conférence s'est tenue devant une nombreuse assemblée composée de membre de l'AHCVV, mais aussi d'habitants du quartier intéressés par les questions d'urbanisme et de circulation. C'est dans un langage abordable étayé par une abondante documentation présentée au rétroprojecteur que l'assemblée a fait connaissance des expériences faites par les Lyonnais en matière de circulation et les projets en cours de réalisation.

Après la présentation de la situation et de son évolution de nombreux membres ont pu intervenir et poser leurs questions dans une excellente ambiance ce qui démontre au moins qu'il est parfaitement possible de parler tranquillement et en respectant ses interlocuteurs même sur un sujet qui d'habitude déchaîne les passions comme la circulation et l'urbanisme.



Institué par la loi d'orientation foncière de 1967, le Plan d'Occupation des Sols constitue le document de base de la planification urbaine. Il dessine la géographie de la Ville de demain en traduisant dans l'espace urbain les politiques définies en matière d'environnement, cadre de vie, déplacements, activités économiques. En mars 2002, le Grand Lyon a engagé la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

#### Concertation avec les habitants

Pendant toute la durée de son élaboration, le projet de PLU est soumis à une concertation préalable auprès de tous les habitants du Grand Lyon.

Les enquêtes publiques permettant de recueillir les avis sur les projets d'urbanisme : ils peuvent consulter en ligne sur Internet les lieux et dates de déroulement des enquêtes.

Les demandes de logement social peuvent être effectuées auprès de divers organismes. L'agglomération lyonnaise investit pour renouveler la qualité urbaine.

#### Trois fois plus d'habitants en 25 ans!

En 25ans, Lyon compte 3 fois plus d'habitants sur le périmètre urbain, il se répartit en 3 zones La Zone historique 3% - la Zone du 19<sup>ème</sup> 40% et la Zone périurbaine 57%.

80% des habitants Lyonnais souhaitent habiter en zone périurbaine.

Les plans d'urbanisation ont délimités des zone inconstructibles ou de réserve naturelle à proximité de l'agglomération.

Au Centre-ville, 350 places de parcs ont été récupérées, avec déplacement du stationnement, privilégié, des zones piétonnes ont été mise en place et un gros effort a été fait en faveur de L'illumination et l'embellissement des unités architecturales.

6'000 places de parc ont été créés avec la mise en sous-sol des voitures.

Les déplacements se répartissent actuellement ainsi : Vélos 1.3% ; bus tram métro 14% ; piétons 31% et les voitures 53%.

La circulation est détournée sur les périphériques, les pénétrantes directes ont été supprimées, et les automobilistes accèdent aux places de parc, situées en général en sous-sol, avec un abonnement mensuel d'environ 250fr suisse par mois.

#### Des places de parc à 72 Euros

Dans les parkings proches du domicile des résidents, le prix de la place de parc est de 72 Euros par mois, mais sous la condition de ne pas utiliser son véhicule pour aller travailler. Sur 15'000 places de parc, 6000 sont réservées aux habitants, la gestion des parkings est confiée à une société privée qui gère les place de parc au profit des caisses de la Ville de Lyon.

La construction des parkings est financée avec 30% de fonds publics, 40% de fonds des banques et assurances, 10% de fonds privés et environ 20% d'emprunts.

La politique des autorités est de redonner goût aux habitants de venir habiter en ville et mettre les activités industrielles à l'extérieur. Cette politique a déjà permis d'arrêter la diminution du nombre d'habitants qui quittaient le centre-ville.



#### La mise en zone piétonne

La mise en zone piétonne des quartiers du centre, telle que la place Bellecour, a permis de faire le constat suivant : l'interdiction absolue de circuler a modifié considérablement la nature des commerces et des badauds présents dans le centre-ville. La qualité et la variété des commerces ont diminué au profit de l'installation de « Fast-food ».

Cette réalité est aujourd'hui examinée et les responsables de l'urbanisme Lyonnais envisagent d'autoriser à nouveau la circulation des voitures. L'automobiliste sait qu'il ne pourra se rendre dans ces rues que pour charger/décharger et que les piétons y ont la priorité absolue.

André Fischer  
Président de l'association de la Vieille-Ville

Fidèle à son soucis d'ouvrir ses colonnes aux autres associations du quartier, l'AHCVV a ouvert ses colonnes au président de l'AVV (association de commerçants et d'habitants)

Merci à M. André Fischer pour sa contribution.

#### PETIT BOIS

Michel Viala

18 octobre -14 novembre

Mise en scène

Françoise Courvoisier

Assistant

Felipe Castro

Scénographie

Silvie Lépine

Stagiaire décor

Pauline Hauert

Lumière

José Espina

Vidéo

Daniel Calderon

Jeu

Maurice Auffer, Castou,

Christian Grégori,

Chloé Marguerat,

Elsbeth Philip, Antonio Troilo.

Coproduction

Le Poche Genève

THEATRE VIDY-LAUSANNE

E.T.E.



**poche**  
Théâtre en Vieille-Ville Genève

*Dans une maison pour personnes âgées ou mentalement déficientes, un vieil écrivain, placé là contre son gré, observe, médite, se souvient... Aucune amertume dans la bouche de cet homme, mais plutôt un désir gourmand de vivre qui passe à travers le bonheur des mots, un amour insatiable du verbe. Écrire. Dire. À tout prix.*

*Petit Bois est l'une des pièces les plus récentes de Michel Viala. Il l'a écrite en pensant au comédien Maurice Auffer, qui avait déjà été l'interprète de Séance il y a une trentaine d'années, et il y a deux ans au Théâtre des Amis à Carouge. Né à Genève en 1933, Michel Viala vit en Suisse, entre Genève et Lausanne. C'est William Jacques, au début des années cinquante, qui le fera monter sur les planches pour la première fois, au Théâtre de Poche. Après quelques rôles, il décide de passer à l'écriture.*

*Michel Viala écrit pour les acteurs. C'est sans doute pour cette raison qu'il a tant été joué, non seulement en Suisse romande et en France, mais au Canada, en Hongrie et en Russie. Auteur prolifique, il n'écrit pas moins d'une cinquantaine de pièces. Parmi ses œuvres majeures : Le Bunker, Séance, Le Creux, L'Invitation (scénario du film de Claude Goretta), Est-ce que les fous jouent-ils ?, Par Dieu qu'on me laisse rentrer chez moi, Vacances, L'Objet, La Remplaçante...*

#### LES PORTAILS DE LA VIEILLE - VILLE

Depuis ce printemps le poste de police du Bourg-de-four a fait installer un Vauban à l'entrée de la rue des Chaudronnier sur lequel est apposé un panneau qui indique que la rue est une zone réservée exclusivement aux piétons.

On doit reconnaître que ce système a eu pour conséquence que la circulation des véhicules à moteur a disparu depuis 1130 le matin. Ce même système vient d'être installé aux autres entrées de la Vieille-ville, à la rue Saint-léger ; la Tertasse ; et la rue Colladon. Ce qui est intéressant de constater est que les conducteurs ne connaissent plus les panneaux officiels de la circulation, mais par contre savent encore lire !

Il faut savoir que les macarons permettent à leurs détenteurs de se rendre à toutes heures à leur domicile. Les taxis sont autorisés de circuler, ainsi que les détenteurs d'une autorisation particulière.

L'intérêt d'un tel système par rapport aux fameuses bornes rétractables, qu'il est bon marché et souple, Basé sur la confiance si pour une raison impérative un retour de vacances à 3 heures du matin convoyé par une personne non domiciliée en Vieille-Ville, il suffit de remettre le Vauban en place.

Nous prions celles et ceux qui le souhaitent de nous faire part de votre avis sur ce système.

Rju



**KYLIAN**

le 9 mars 2004

34, rue da la Synagogue

**EMMA, INGRID, MONE**

le 21 mai 2004

14, bd Georges-Favon

**MIA, ROSE**

Le 17 juin 2004

11, rue Verdaine

**NIKODEMUS**

Le 17 juillet 2004

36, pl. du Bourg-de-Four

**IGNACIO, HARALAMBOS**

le 6 août 2004

20, bd Georges-Favon

**ALIENOR**

le 1<sup>er</sup> septembre 2004

14, rue Etienne-Dumont

**FELIX**

le 7 septembre 2004

1, rue Etienne-Dumont

**EVA, SELINA**

le 22 septembre 2004

9, rue de la Tour-Maître

**BAL DE L'ESCALADE**  
**de l'AHCVV**  
**SAMEDI 11 décembre**  
**dès 20 heures**